

Liste des cépages éligibles en PCR 6

Validation en Conseil de Bassin du 11 Juillet 2025

Cépages éligibles sur l'ensemble du bassin Languedoc-Roussillon, pour tous segments

Rouges :	Blancs :
Cabernet franc	Chardonnay
Cabernet-sauvignon	Floréal☼
Caladoc	Grenache blanc
Cinsaut	Marsanne blanc
Cot	Muscat petit grain blanc
Grenache gris	Roussanne blanc
Grenache noir	Sauvignon
Marselan	Souvignier gris☼
Merlot	Terret blanc
Mourvèdre	Vermantino
Pinot noir	Viognier
Syrah	Voltis☼★
Vidoc☼★	

☼ Cépages résistants

☼★ Pas éligible en IGP Pays d'Oc

A cette liste, s'ajoutent les cépages éligibles sur les aires parcellaires des AOP suivantes, pour les segments AOP :

- le département des Pyrénées-Orientales : Carignan B, Carignan N, Macabeu B, Muscat d'Alexandrie B,
- l'AOP "Languedoc" et toutes les zones des AOP hiérarchisées (Corbières, Boutenac, Faugères, Fitou, La Clape, Minervois, La Livinière, Pic Saint Loup, Saint Chinian, Terrasses du Larzac) : Bourboulenc B, Carignan B, Carignan N, Clairette B, Macabeu B,
- l'AOP "Clairette du Languedoc" : Clairette B,
- l'AOP "Duché d'Uzès" : Carignan N, Clairette B,
- l'AOP "Faugères" : Carignan G, Piquepoul N, Rivairenc N
- l'AOP "Minervois" : Piquepoul N, Rivairenc N
- l'AOP "Saint-Chinian" : Piquepoul N, + Rivairenc N
- l'AOP "Terrasses du Larzac" : Carignan G, Chenin B
- les AOP "Côtes du Roussillon" et « Villages » : Carignan G
- les AOP "Grand Roussillon" et "Rivesaltes" sur les communes de Cascastel-des-Corbières, Caves, Fitou, Leucate, La Palme, Paziols, Treilles, Tuchan, Villeneuve-les-Corbières : Macabeu B, Muscat d'Alexandrie B,
- l'AOP "Muscat de Rivesaltes" sur les communes de Cascastel-des-Corbières, Caves, Fitou, Leucate, La Palme, Paziols, Treilles, Tuchan, Villeneuve-les-Corbières : Muscat d'Alexandrie B
- les AOP "Muscat de Frontignan", "Muscat de Lunel", "Muscat de Mireval", et "Muscat de Saint Jean de Minervois" : Muscat d'Alexandrie B,
- l'AOP "Picpoul de Pinet" : Piquepoul blanc B,
- les AOP "Crémant de Limoux" et "Limoux" : Chenin B, Mauzac B,
- l'AOP "Costières de Nîmes" : Carignan N, Bourboulenc B, Clairette B,
- l'AOP "Clairette de Bellegarde" : Clairette B.